

## Édito : Interview croisée de Monsieur Martin SCHULZ, Président du Parlement européen et de Monsieur Emmanuel CONSTANS, Président de LADAPT



**Martin Schulz,**  
Président du Parlement européen

### Que représente une société européenne inclusive pour vous ?

**M.S :** Une société inclusive, c'est tout d'abord une société qui s'engage contre toute différence de traitement entre ses citoyens, que ce soit sur la base de l'origine sociale, de l'âge, de la santé ou de l'orientation sexuelle. C'est une société qui ne laisse personne sur le bord du chemin mais qui au contraire aménage l'espace de vie commun pour que chacun puisse y trouver sa place. C'est une société ouverte sur l'autre, qui accepte la différence.

La discrimination est un facteur majeur de délitement du lien social qui unit une société. Elle prend racine dans l'incompréhension et la peur de l'autre. L'autre est différent, alors on le rejette. Ce comportement est tout simplement inacceptable. De tels sentiments doivent être combattus dès le plus jeune âge car ils ne peuvent aboutir qu'à une vision faussée de l'autre, complètement aveugle vis-à-vis de la richesse que l'on peut retirer de l'altérité.

La discrimination envers les personnes handicapées est d'autant plus insidieuse que le handicap est trop souvent tabou. Contrairement à certaines idées reçues, le handicap ne concerne pas que les autres. Touchant environ 80 million de citoyens en Europe, le handicap nous concerne tous, nous Européens, directement ou indirectement.

Les familles des personnes handicapées, seules, ne peuvent pas garantir leur intégration dans la société. Un effort collectif à l'échelle européenne est absolument nécessaire pour garantir l'accès de chaque citoyen à une société européenne réellement inclusive.

### Comment le Parlement européen s'engage pour améliorer l'emploi pour les personnes en situation de handicap ?

**M.S :** À maintes reprises le Parlement s'est clairement positionné sur ce sujet et a permis de faire bouger les lignes.

C'est en effet le Parlement européen qui a poussé pour que la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, adoptée en 2006, soit finalement ratifiée en 2011 par l'Union européenne. D'un point de vue juridique, cette ratification oblige l'Union européenne et les États membres à agir afin de garantir une égale participation des personnes en situation de handicap au sein de la société. C'est une étape majeure pour garantir les droits fondamentaux de ces individus.

Le 7 juillet dernier, le Parlement européen a adopté en séance plénière le rapport de la députée Helga Stevens portant sur la mise en œuvre de cette convention, exigeant de la Commission européenne et des États membres qu'ils allouent les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de leurs obligations.

Le Parlement a aussi adopté de nombreuses résolutions pour inviter la Commission européenne à présenter des propositions législatives ambitieuses en vue d'améliorer la situation de l'emploi pour les personnes en situation de handicap.

Dans une résolution de 2015, le Parlement a souligné la nécessité de mettre en œuvre la législation pour que les personnes handicapées puissent utiliser les transports de manière autonome, condition fondamentale pour que les personnes puissent se déplacer vers leur lieu de travail. De plus, il a insisté sur les questions d'égalité des chances et d'égalité d'accès au marché de l'emploi.

Je suis fermement convaincu que le Parlement européen se doit de montrer l'exemple dans la lutte contre les discriminations et en faveur de l'accès à l'emploi des personnes handicapées. Ainsi, le Parlement a adopté un code de bonne conduite pour l'emploi des personnes handicapées,

prévoyant des aménagements liés au travail pour répondre aux besoins spécifiques de ces personnes. De même, le nombre de députés handicapés au sein du Parlement a augmenté depuis 2014, ce qui est un signal très positif dans le sens d'une meilleure représentativité des citoyens européens.

### Quelles sont les prochaines étapes envisagées par le Parlement européen ?

**M.S :** Le Parlement va rester mobilisé et continuer à renforcer les droits des personnes en situation de handicap en exerçant pleinement son rôle de co-législateur. Ainsi, le Parlement va être amené dans les prochains mois à travailler sur la proposition de directive de la Commission visant à rendre les produits et services plus accessibles aux personnes handicapées afin de renforcer le caractère inclusif de la société européenne.

Bien que le Parlement soit très actif sur ce sujet, sa marge de manœuvre reste limitée. Il revient aux États membres de s'engager à ratifier les traités visant à protéger les droits fondamentaux des personnes handicapées : le Traité de Marrakech, par exemple, qui facilite l'accès aux œuvres publiées pour les aveugles et déficients visuels. Il est surtout impératif que les États fournissent des moyens financiers qui soient à la hauteur des promesses et de notre ambition commune.



**Emmanuel Constans**  
Président de LADAPT

### Qu'est-ce qu'une société inclusive selon vous ?

**E.C :** Une société inclusive est, selon moi, une société ouverte, engagée, respectueuse et collaborative. Ouverte à l'autre et à de nouveaux espaces de réflexions. Engagée pour la pleine et entière citoyenneté des personnes. Respectueuse des droits de chacun, et ce, dans tous les domaines (vie sociale, culturelle, professionnelle, affective). Collaborative, car la construction d'une telle société ne pourra se faire sans la participation de tous : citoyens, entrepreneurs, associations, institutions, politiques.

L'inclusion des personnes fragilisées, jeunes, âgées, en situation de handicap ou de précarité, passera donc nécessairement par la collaboration de toutes ces parties prenantes.

LADAPT a placé la citoyenneté des personnes touchées par le handicap et les maladies invalidantes au cœur de son combat, et nous continuerons d'agir pour que toutes et tous puissions, dans un environnement en constante évolution, « *Vivre ensemble, égaux et différents* ».

### En France, quelles sont les actions concrètes de la société civile qui concourent à l'emploi inclusif pour les personnes en situation de handicap ?

**E.C :** 2016 marque la 20<sup>e</sup> édition de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, devenue, depuis l'an dernier, Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. Et nous sommes fiers de voir qu'une telle entreprise, jugée extravagante à ses débuts, ait pu, au fil des ans, grâce au soutien de ses partenaires mais aussi de la société civile, se développer pour dépasser aujourd'hui nos frontières et essaimer chez nos

depuis la création de la Semaine, auprès des entreprises et de la société civile, à qui nous proposons de se mobiliser davantage à nos côtés cette année, autour d'un concept formidable : les Hackathons\* ! Plus qu'une mobilisation, nous leur offrons en réalité la possibilité d'être cette génération moteur, une génération « d'idées neuves » au service d'une société véritablement tournée vers les autres.

Nous poursuivrons également l'ouverture européenne : bien que profondément enracinée en France, la SEEPH doit être un vecteur de bonnes pratiques, de progrès, au service de l'emploi inclusif des personnes en situation de handicap, et ce, dans tous les États membres.

En France, la mobilisation de la société civile à tous les niveaux participe de l'ouverture de la culture du travail à la diversité, et contribue à sécuriser les parcours professionnels et maintenir les personnes en situation de handicap dans l'emploi.

### Comment le gouvernement français et l'Europe soutiennent-ils concrètement les initiatives qui concourent à réduire les discriminations, l'emploi accompagné par exemple ?

**E.C :** L'emploi accompagné existe dans certains pays d'Europe depuis 20 ans ! Mais il existe uniquement parce que le secteur de l'économie sociale et solidaire - dont les associations font partie - en lien étroit avec les autres acteurs économiques, les entreprises en premier lieu, travaille d'arrache-pied pour faire rentrer cette disposition dans le droit commun des États membres ! L'emploi accompagné est donc une des réponses données à la mobilisation, à l'impulsion donnée par la société civile ! Et c'est une réponse qui a déjà fait ses preuves, avec des initiatives pleines de bon sens.

Le gouvernement a donc décidé, concrètement et en différents temps, de soutenir ces initiatives en les encadrant par des lois.

La loi du 10 juillet 1987 établissait la déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH), fixant pour les entreprises privées comme publiques, de plus de 20 salariés, le seuil de 6% de travailleurs en situation de handicap.

En 2005, cette loi a été renforcée en permettant aux entreprises de mettre en place des missions handicap pour l'intégration des travailleurs handicapés en milieu professionnel.

voisins européens.

Cette 20<sup>e</sup> édition, placée sous le thème de la sécurisation des parcours, est l'occasion de poursuivre une double ouverture : celle initiée Entre les deux, a été votée la loi de février 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Et enfin, plus récemment, l'article L.5213-2-1 du projet de loi relatif au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels stipule que « *les travailleurs handicapés reconnus au titre de l'article L.5213-2 peuvent bénéficier d'un dispositif d'emploi accompagné qui est un dispositif d'appui pour les personnes en vue de leur permettre d'accéder et de se maintenir dans l'emploi rémunéré sur le marché du travail.* » LADAPT s'en félicite.

En Europe, nous pouvons compter sur la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées pour contribuer à réduire les discriminations.

#### \*Un Hackathon qu'est ce que c'est ?

*Contraction de "hack" voulant dire bidouilleur bricoleur et – "athon" signifiant marathon, ce nouveau modèle basé sur le co-working favorise les interactions dans une ambiance détendue et conviviale.*

*Il s'agit d'un événement organisé généralement sur une durée de 48 heures rassemblant des personnes de cultures différentes, d'expériences de vie et de compétences diverses et variées, toutes rassemblées au même endroit avec un but commun : trouver des réponses à un besoin, une problématique, innover dans un domaine en particulier. Chaque individu apporte son intelligence, sa singularité. Des échanges ont lieu durant toute la durée du hackathon. Chacun donne des idées, son point de vue, explique, confronte, construit faisant naître une intelligence collective et émerger des idées, des projets, des concepts.*